Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260112-202601_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE LANDUJAN

Séance du 8 Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit janvier à 20h00, s'est réuni le Conseil Municipal, dûment convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur HENRY Serge**, le Maire.

Date de convocation : 31/12/2025

Date d'affichage :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 8
Secrétaire de séance : Mme RESCAN Laurence
Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part à la délibération : 8
Nombre de Voix : 8 + 2 pouvoirs = 10

Présents : M. Henry Serge, Mme SAUDRAIS Vanessa, Mme RESCAN Laurence, Mme CARESMEL Marie-Thérèse, Mme CERTAIN Corinne, M. DEFFAINS Jérémy, M. ESNAULT Christophe et Mme FRADETAL Morgane.

Absents excusés : M. FONTAINE Bertrand, M. SIMON Jérôme, M. RAMEL Pascal

Absents non excusés : M. ROBIN Kévin, M. FERRE Samuel

Pouvoirs : M. RAMEL Pascal à M. ESNAULT Christophe et M. FONTAINE Bertrand à Mme CARESMEL Marie-Thérèse

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

202601-05

Objet de la délibération : Demande d'acquisition d'un chemin communal à la Ville Chèze par Messieurs LESAIGE, riverains.

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Messieurs LESAIGE Daniel et LESAIGE David, gérants du Gaec de la ville Cheze à Landujan, ont fait parvenir en mairie un courrier pour demander l'achat du chemin rural traversant leur exploitation d'Est en Ouest. Comme précisé dans le courrier, cet achat permettra de contribuer à la pérennité de leur activité agricole.

Le Maire précise que la vente d'un chemin rural à un particulier est soumise à enquête publique. Il demande au conseil municipal de donner son avis sur la présente demande et sur les suites à donner à celle-ci.

Lors des débats il est apparu sur le plan fourni par les demandeurs qu'une partie du chemin au milieu des parcelles n'est pas concernée par la demande d'achat (ce qui est un non-sens). Le tracé est donc à repréciser avant d'engager une enquête publique.

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260112-202601_05-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à :

- **4 ABSTENTIONS**
- **6 POUR**

- **ACCEPTE** d'engager une enquête publique sous réserve que le tracé du chemin soit modifié.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

La présente délibération sera notifiée aux intéressés.

Ont signé au registre les membres présents.
Copie certifiée conforme,
Question inscrite à l'ordre du jour

le Maire,
Serge HENRY

